

## Participez à une visite guidée !

La Communauté de Communes du Tardenois propose des visites de sites dans le département de l'Aisne où sont traités vos déchets.

Les sites concernés sont :



Le centre de tri des déchets recyclables de Villeneuve-Saint-Germain



Le centre d'enfouissement de Grisolles, où sont stockés nos déchets non recyclables



Le centre de tri des textiles du Relais Nord Est Ile-de-France, à Ploisy



Si vous êtes intéressé pour visiter un ou plusieurs sites, merci de cocher la ou les cases correspondantes et de remplir ce coupon.

Nom..... Prénom.....

Nombre et âge des personnes intéressées : .....

Adresse : .....

N° de tél : ..... Adresse e-mail : .....



- Retournez le coupon à :  
Communauté de Communes du Tardenois - 14 rue de la Goutte d'Or - 02130 Fère-en-Tardenois
- Ou contactez-nous à [infodechets@cctardenois.fr](mailto:infodechets@cctardenois.fr) ou au 03 23 82 11 68  
**Attention, ces visites ont généralement lieu un jour en semaine.**

La fin de vie de vos produits d'entretien, de bricolage, de jardinage et de leurs emballages, c'est en déchèterie !



Ils pourront ainsi être pris en charge par EcoDDS et être valorisés ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TARDENOIS



'Un territoire, une volonté'

Communauté de Communes du Tardenois - 14 rue de la goutte d'or 02130 Fère en Tardenois, représentée par Madame Danièle SERVAS-LENEVEU, Présidente.  
Rédacteurs : Sophie Tiphaine et Vivien Varoquaux - Parution d'août 2016  
« Dépôt Légal » 08/2016 - n° ISSN : 2429-8581

## Infos Déchets n°8

### Le mot du Vice-président

Dans ce nouveau numéro, nous vous présentons la nouvelle filière « mobilier », bientôt mise en place en déchèterie.

Vos meubles seront triés, démantelés et valorisés, avec l'objectif de réduire toujours plus la quantité de déchets enfouis.

Pour cela, le tri à effectuer en déchèterie est primordial. Afin d'éviter toute erreur, je vous invite à suivre les consignes du gardien et à l'interroger en cas de doute.

Et si vous souhaitez en apprendre plus sur l'avenir de vos déchets, à travers la visite de différents centres de traitement, pensez à contacter les services de la collectivité, afin que nous puissions organiser une visite groupée.

**Michel GANDON**

Vice-président de la Communauté de Communes du Tardenois

### Commandez un composteur !

Ne mettez plus vos déchets biodégradables à la poubelle ; **pensez au compostage** et bénéficiez d'un terreau de qualité pour vos plantes et jardin.

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets, la Communauté de Communes met à votre disposition un composteur en bois au prix de **15 euros**.



Composteur en bois de 570 litres

Bio-seau et guide du compostage offerts

Pour commander\*, contactez le service déchets ménagers par téléphone (03 23 82 11 68), par courriel ([infodechets@cctardenois.fr](mailto:infodechets@cctardenois.fr)) ou par courrier (Communauté de Communes du Tardenois - 14 rue de la Goutte d'Or - 02130 Fère en Tardenois) en indiquant vos nom, prénom, adresse et téléphone.

Attention, le règlement s'effectuera par chèque ou espèces lors de la remise de votre composteur, dans les locaux de la collectivité à Fère en Tardenois.

Un guide du compostage et un bio-seau seront fournis avec votre composteur.

\*Dans la limite des stocks disponibles.



# Du nouveau à la déchèterie : une benne pour les meubles !

En octobre 2016, une benne dédiée aux meubles sera installée à la déchetterie intercommunale du Tardenois.

Jusqu'ici, seuls les meubles en bois ou en métal étaient recyclés ; les autres étaient enfouis parmi les encombrants à l'Eco centre de Grisolles.

Afin de recycler et valoriser tous les meubles, les distributeurs et fabricants ont créé en 2013 l'éco-organisme **Eco Mobilier** qui organise, en partenariat avec les déchèteries, la collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement.

La benne mise en place à la déchèterie est destinée à accueillir les éléments d'ameublement suivants, quel que soit leur matériau et leur état :



Ne sont pas considérés comme du mobilier les objets de décoration (encadrements, miroirs,...), les textiles (voilages, rideaux, tapis, coussins,...), les équipements techniques de l'habitat (stores, séchoirs, portes, volets, parquets, moquettes, éviers, baignoires, robinetterie,...), les équipements électriques et électroniques, les objets de récréations et loisirs (siège auto, poussettes, balançoires, bagages,...), les autres équipements d'extérieurs (barbecue, parasol,...) ou encore les chutes de fabrication de bois,...

Pour éviter les erreurs,  
soyez particulièrement attentifs aux consignes du gardien !

## Les meubles ont un nouvel avenir !

Avec l'objectif de valoriser 80% des meubles d'ici à 2017, Eco Mobilier organise :

- **Le recyclage** : les meubles usagés sont recyclés, par matériaux, après démantèlement. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux, de mousses et d'autres matériaux qui peuvent être recyclés.
- **Le don** : les meubles en état d'usage pourront être confiés à des associations de l'économie solidaire.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne sont pas recyclés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



Cette valorisation est possible grâce à la mise en place de l'**éco-participation** qui s'applique à l'achat de tous les meubles neufs, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013. Elle concerne les fabricants, distributeurs et importateurs de meubles en France, des plus petits aux plus grands.

Ces acteurs reversent une éco-participation à Eco-Mobilier pour chaque meuble qu'ils mettent sur le marché. Cela permet à Eco Mobilier de financer la collecte, le recyclage et la valorisation des meubles.



Pour vos meubles en bon état, vous pouvez aussi faire appel à la ressourcerie Au Bas de l'Aisne, située à Brasles : collectés à la demande ou réceptionnés aux horaires d'ouverture, vos meubles et autres objets en bon état seront nettoyés et présentés dans la boutique de l'association.



De plus, la déchèterie continue d'avoir un partenariat avec Emmaüs, à qui est confié une partie des déchets réutilisables que vous apportez en déchèterie.